

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 avril 2016

Présents : Daniel VINOT, Norbert JEAN, Marie-Claire LEVAL, Guy REBOUT, Christine MARCHAL LABAYE (pouvoir de Magali CHATELAIN), Patrick CHASSARD, Marie-Christine RENAUDOT, Francis GUILLET, Fred PERROSE, Christelle LOMBARD, Janine TRELAT, Brice MARLANGEON, Joris HURIOT

Absents : Gaëtan KANY, Magali CHATELAIN (pouvoir à Christine MARCHAL LABAYE)

Budget annexe du lotissement « Sur nos fontaines » :

Le Maire propose au Conseil d'approuver le budget primitif et présente un tableau récapitulatif des sections d'investissement et de fonctionnement du lotissement.

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	191 516,00	193 758,00
REPORTS	RESTE A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
TOTAL DE LA SECTION		191 516,00	193 758,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	95 758,00	95 758,00
REPORTS	RESTE A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
TOTAL DE LA SECTION		95 758,00	95 758,00
TOTAL DU BUDGET		287 274,00	289 516,00

Unanimité.

Affectation du résultat :

484 426,84 - 165 444,09 = 318 982,75 € en fonctionnement

335 143,16 € en investissement

Unanimité

Participation communale annuelle au Syndicat Scolaire du secteur de Mirecourt :

Le Conseil Municipal doit décider s'il choisit de fiscaliser la participation communale au Syndicat Scolaire du secteur de Mirecourt (27 380,23 €).

S'il est fiscalisé, le montant de cette participation continuera à être prélevé sur les feuilles d'impôts des ménages, comme depuis 2005, au travers des 3 taxes (TH, TFB, TFNB). Dans le cas contraire, la participation communale sera prélevée sur le budget général.

Du fait du passage en fiscalité professionnelle unique choisie par le Conseil Communautaire et par décision de la Direction des Finances Publiques, la colonne spécifique « syndicats de communes » disparaîtra des feuilles d'imposition.

Fiscaliser ne changera donc rien sur le montant acquitté des ménages en 2015 (à l'incidence près de l'évolution des bases). Il s'agit simplement de répercuter la colonne des taux supprimée sur la colonne des taux « commune ».

Fiscalisation adoptée par 9 voix pour, 2 abstentions et 3 contre.

Participation financière annuelle au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale :

Le montant de la participation communale au titre de 2016 (=> 0,48€ par habitant, plus un forfait de 50€).

Une augmentation est à noter sur le montant par habitant qui était de 0,40€ en 2015.

Demande du SMIC pour l'année 2016 : 477,20 €

Unanimité

Demands de subventions octroyées par la commune :

- Adavie : 500 €
- ADLF Nancy Merrey : 100 €
- ADMR : 500 €
- Donneurs de sang : 100 €
- Association des Retraités : 1200 €
- Association LEZARTS : 300 €
- Prévention routière : 50 €
- La joie de Vivre : 500 €
- Ligue contre le Cancer : 100 €
- Les Restaurants du Cœur : 300 €
- L'île au Village : 300 €
- Verdun 1916 : 150 €

Le tableau des subventions proposées par la commission des finances a été adopté à l'unanimité.

Programme des travaux sylvicoles :

Le devis ainsi accepté se monte à 3 715,26 € HT.

Unanimité

Vote du taux d'imposition des taxes directes locales :

Le Maire propose de voter les taux en fonction du point qui traitait de la participation financière annuelle au Syndicat Scolaire du secteur de Mirecourt. Les taux maintenus à leur niveau 2015, ils ne seront augmentés que de la part de cette participation annuelle au remboursement du prêt du collège de Mirecourt.

La Trésorerie a donc établi un tableau prévisionnel et propose de passer la TH de à 24,04, la TFB de à 12,35 et la TFNB de à 34,11.

Le montant prélevé sur les ménages n'est pas alourdi puisque la colonne Syndicat de Communes disparaîtra de la feuille d'imposition 2016.

Adoptée par 9 voix pour, 2 abstentions et 3 contre.

Vote du budget primitif 2016 :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	942 828,00	772 018,00
REPORTS	RESTE A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		371 586,00
TOTAL DE LA SECTION		942 828,00	1 143 604,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	499 868,00	279 267,00
REPORTS	RESTE A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	234 533,00	119 819,00
	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		335 315,00
TOTAL DE LA SECTION		734 401,00	734 401,00
TOTAL DU BUDGET		1 677 229,00	1 878 005,00

Le Budget Primitif 2016 est adopté par 12 voix pour, 2 abstentions.

Délibérations relatives à la Cotisation Foncière des Entreprises :

Les délibérations du 24 février 1999 et 18 novembre 2010 fixaient l'exonération de la part communale de CFE des entreprises durant les deux premières années après la date de création ou de reprise.

Eu égard aux lourdes conséquences financières engendrées par ces délibérations, leur abrogation est proposée.

Unanimité.